

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES**  
**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE ONZE JUILLET**

Etaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON  
Claude BROULT, pouvoir à Marie-Odile RIOU  
Philippe GÈZE, pouvoir à Alain GAUDRÉ  
Maryse LEGUAY, pouvoir à Elisabeth MOTAS  
Catherine TERHEC, pouvoir à Didier CHEVALIER

Secrétaire de séance : Céline LE LIEVRE

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 15

Votants : 19

Date de la convocation : 5 Juillet 2024

**39-2024 : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2024/2025**

Sur proposition de la commission scolaire, Monsieur Alain MEYER propose d'appliquer une augmentation de 3 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2024-2025, suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants et +</b>
<b>0-630</b>	2,20	2,00
<b>631-975</b>	2,42	2,19
<b>976-1400</b>	2,67	2,42
<b>+ 1401</b>	3,03	2,64

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure  
- que, si une famille vient chercher le ou les enfant(s) après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

Pour copie conforme



Le Maire  
Alain MEYER

Accusé de réception en préfecture  
061-200053700-20240711-39-2024-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024